

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 04-047-

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 18 DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS/SENNEVILLE AFIN D'Y INTÉGRER LE CHAPITRE DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ET D'Y APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS CONSÉQUENTES

---

À une séance spéciale du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en la salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans ledit arrondissement, le 16 avril 2007, à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Monique Worth

Madame la conseillère Catherine Clément-Talbot  
Messieurs les conseillers Christian G. Dubois  
Roger Trottier  
Bertrand A. Ward

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement madame Monique Worth.

Est également présent, monsieur Jacques Chan, Directeur de l'arrondissement qui agit en tant que Secrétaire d'arrondissement en l'absence de M<sup>e</sup> Suzanne Corbeil.

ATTENDU l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le chapitre 18 concernant l'arrondissement de Pierrefonds/Senneville de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifié par le remplacement de la partie de ce chapitre concernant le territoire de Pierrefonds par le document intitulé «Plan d'urbanisme de Montréal, partie II, chapitre 18 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro», joint au présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2. La carte 1.1 intitulée «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro par le document joint au présent règlement comme annexe B.

ARTICLE 3. La carte 2.5.1 intitulée «Les parcs et les espaces verts» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro par le document joint au présent règlement comme annexe C.

ARTICLE 4. La carte 3.1.1 intitulée «L'affectation du sol» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro par le document joint au présent règlement comme annexe D.

ARTICLE 5. La carte 3.1.2 intitulée «La densité de construction» de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro par le document joint au présent règlement comme annexe E.

ARTICLE 6. La carte intitulée «La synthèse des orientations pan-montréalaises, arrondissement de Pierrefonds-Senneville» du chapitre 18 concernant l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville de la partie II de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte concernant le territoire de Pierrefonds par le document intitulé «La synthèse des orientations pan-montréalaises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro», joint au présent règlement comme annexe F.

ARTICLE 7. Les paramètres de densité de construction du chapitre 18 concernant l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville de la partie II de ce plan sont modifiés par le remplacement de la partie de ces paramètres concernant le territoire de Pierrefonds par les paramètres joints au présent règlement comme annexe G.

**ANNEXE A**

Plan d'urbanisme, Partie II : Chapitre 18 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**ANNEXE B**

Carte 1.1 - Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer

**ANNEXE C**

Carte 2.5.1 - Les parcs et les espaces verts

**ANNEXE D**

Carte 3.1.1 - L'affectation du sol

**ANNEXE E**

Carte 3.1.2 – La densité de construction

**ANNEXE F**

Carte - La synthèse des orientations pan-montréalaises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**ANNEXE G**

Fiche des paramètres de la densité de construction

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

---

SECRÉTAIRE SUBSTITUT  
D'ARRONDISSEMENT

N° 04-047